



Relevé de délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 19 octobre 2023
- visioconférence -

Référence	RD_DIR_CA 2023_10_19
Révision	
Date d'application	19 octobre 2023
Version	1

Pour information :

24 membres présents et 9 membres représentés sur 33 membres en exercice

Délibérations	Détails des votes	Observations
➤ Le CA approuve le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023.	unanimité	Publication (site web)
➤ Le CA approuve le nouveau règlement intérieur de l'EHESP.	unanimité	Entrée en vigueur et publicité (interne et externe)
➤ Le CA adopte le budget rectificatif 2023 et ses éléments constitutifs suivants : <ul style="list-style-type: none">○ les autorisations budgétaires suivantes :<ul style="list-style-type: none">• 311 ETPT sous plafond et 120 ETPT hors plafond• 66 530 463 € d'autorisations d'engagement réparties comme suit :<ul style="list-style-type: none">▪ 50 377 000 € au titre du personnel▪ 14 432 621 € au titre du fonctionnement▪ 1 720 842 € au titre de l'investissement• 65 695 166 € de crédits de paiement, répartis comme suit :<ul style="list-style-type: none">▪ 50 377 000 € au titre du personnel▪ 13 466 058 € au titre du fonctionnement▪ 1 852 108 € au titre de l'investissement• 62 584 350 € de prévisions de recettes• - 3 110 816 € de solde budgétaire○ les prévisions comptables suivantes :<ul style="list-style-type: none">• - 3 266 996 € de variation de trésorerie• 349 971 € de résultat patrimonial• 2 671 247 € de capacité d'autofinancement• 889 139 € de variation de fonds de roulement <p>Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des autorisations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.</p>	14 voix pour 19 abstentions	

➤ Le CA autorise la directrice de l'EHESP à rémunérer des enseignants-chercheurs et enseignants-experts contractuels sur la base de la grille indiciaire complétée des primes , à compter du 1 ^{er} janvier 2024.	unanimité	Mise en application au 1 ^{er} janvier 2024
➤ Le CA approuve la mise en place du « forfait mobilités durables » au bénéfice des élèves rémunérés par l'EHESP à compter du 1 ^{er} janvier 2023.	unanimité	Mise en application pour l'année 2023
➤ Le CA approuve l' adhésion de l'École des hautes études en santé publique (EHESP) à l'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP) en vue de l'accès dématérialisé des bulletins de paie émis par l'EHESP.	unanimité	Conditions, calendrier et modalités d'application de ces dispositions précisés par un arrêté conjoint des deux ministères de tutelle
➤ L'EHESP étant établissement-composante de l'Université de Rennes (Etablissement public expérimental), le CA approuve l' intégration de l'EHESP dans le périmètre de la Fondation Université de Rennes .	31 voix pour 1 abstention <i>1 membre ne prend pas part au vote</i>	Assemblée générale de la Fondation le 16 novembre 2023
➤ Le CA approuve les modifications apportées à la maquette des parcours de M2 du master Droit de la santé	unanimité	Période d'accréditation 2023-2027
➤ Le CA approuve le nouvel intitulé du diplôme d'établissement « Contrôleur de gestion en établissement de santé » .	unanimité	
➤ Le CA approuve les modalités de contrôle des connaissances du parcours de M2 METEORE du master Santé publique .	unanimité	Communication auprès des étudiants

N.B : Ce document a valeur informative. Le procès-verbal de cette séance sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.